


PIASA

UN EXTRAORDINAIRE
DOCUMENT HISTORIQUE
SOUS LE FEU DES ENCHERES

Sire


En sortant du cabinet de votre Majesté,
encore plein du trouble où me jette l'immensité du
fardeau qu'elle m'impose, agité par tous les
sentimens qu'excite en moi la bonté touchante
avec laquelle elle a daigné me rassurer, je me
hâte de mettre à ses pieds ma respectueuse
reconnoissance et le devouement de ma vie entière

Mardi 4 mai et
mercredi 5 mai 2010
DROUOT RICHELIEU
14h, salle 2

UN EXTRAORDINAIRE DOCUMENT HISTORIQUE SOUS LE FEU DES ENCHÈRES

VENTE :

Mardi 4 mai et
mercredi 5 mai 2010

Drouot Richelieu
14h, salle 2

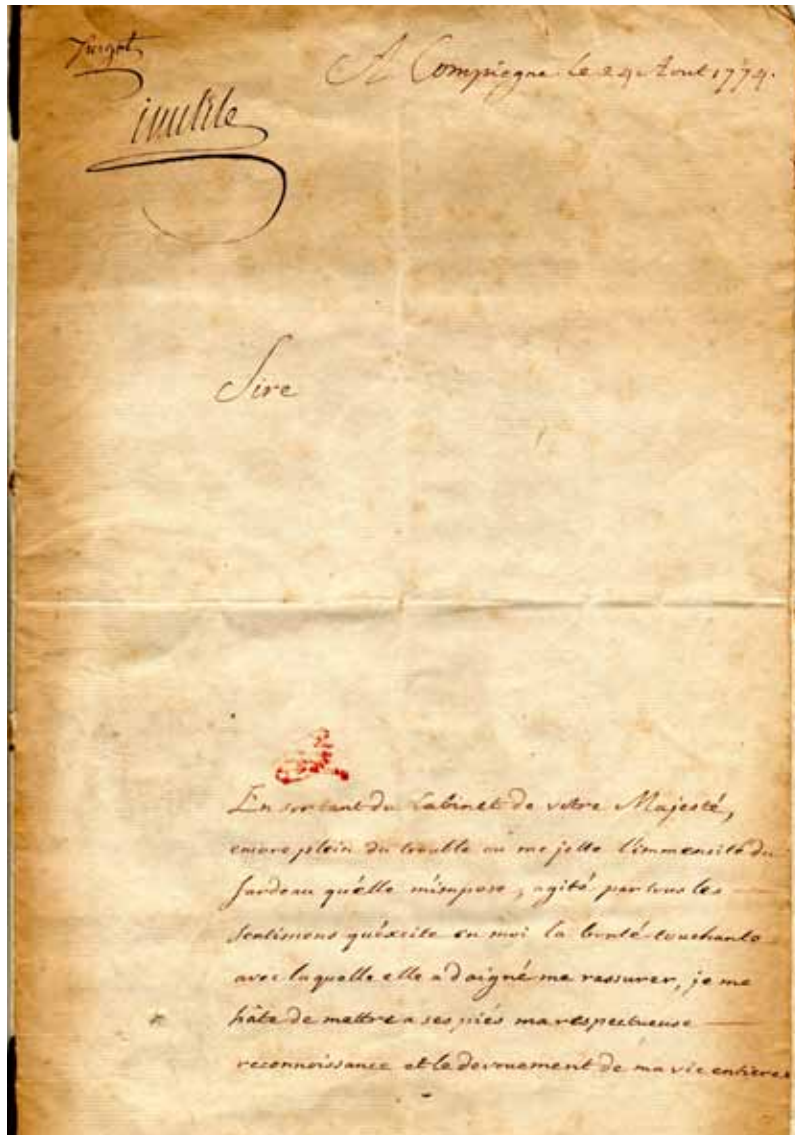
Dans le cadre de l'importante vente de livres et manuscrits,
PIASA et CHASSAING-MARAMBAT, membre du réseau PIASA,
avec l'assistance de Monsieur Thierry Bodin, expert, proposent :

L'Important document historique où Turgot expose à Louis XVI
son plan pour redresser les finances de la France.

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Lundi 3 mai
de 11h à 18h

Drouot Richelieu
14h, salle 2



Anne-Robert-Jacques TURGOT
(1727-1781) économiste, contrôleur
général des Finances.
Lettre autographe signée,
Compiègne 24 août 1774, à Louis
XVI ; cahier de 8 pages in-fol. liées
d'un ruban noir (un peu sali au
premier et dernier feuillet, quelques
légères rousseurs et petites fentes
marginales).

20 000 / 25 000 €

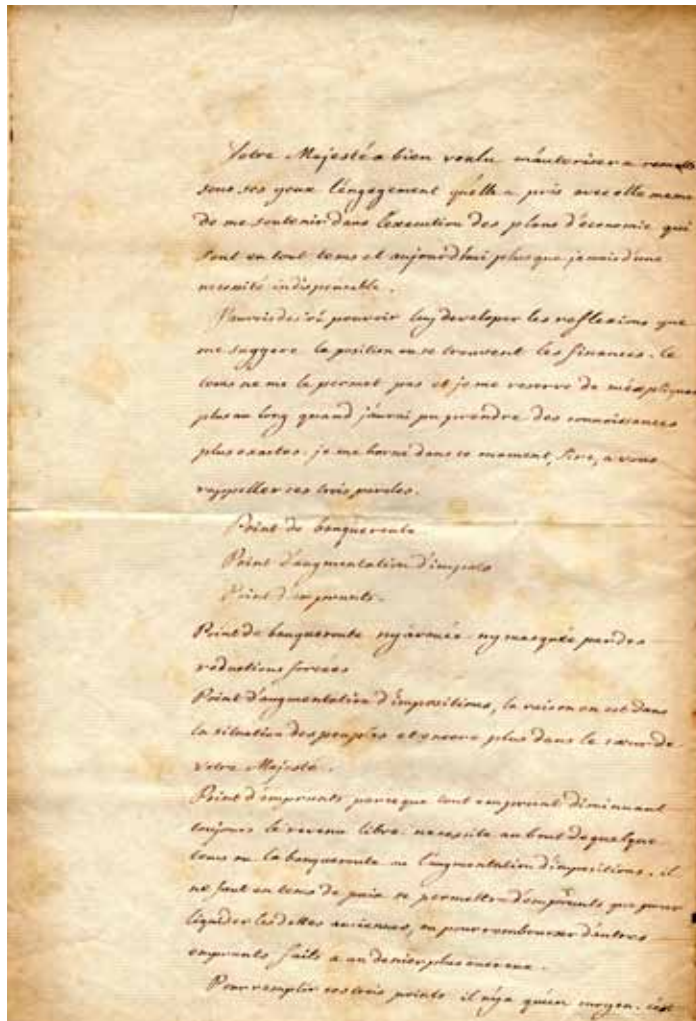
CONTACT PRESSE PIASA :

Isabelle de Puysegur

Tel/fax : 33 (0)1 45 49 17 97
i.puysegur@wanadoo.fr

Au lendemain de sa nomination par Louis XVI au poste de contrôleur des finances, **Turgot dresse son plan d'action pour assurer le financement de l'État** en assainissant les finances publiques, sans emprunt, sans augmenter les impôts ni creuser la dette, en limitant les dépenses de l'État, en répartissant équitablement l'imposition, en supprimant les privilèges et le recours aux financiers, en réformant l'économie par la création de richesses au profit de tous. Il mesure les difficultés et les dangers de sa mission.

Il faut citer presque intégralement cette lettre remarquable, entièrement de la main même de Turgot, publiée presque aussitôt (*Lettre de M. Turgot, ministre des finances, au Roi*, s.l.n.d.) et recueillie avec quelques variantes dans les diverses éditions des *Œuvres* de Turgot, notamment par Dupont de Nemours (1808-1811, t. III, p. 2), Eugène Daire (1844, t. I, p. 165) et Gustave Schelle (1922, t. IV, p. 109). En tête de la première page, on a porté à l'encre (lors du tri des papiers de Louis XVI ?) le nom de l'auteur de la lettre « Turgot » et en grosses lettres la mention : « inutile » !



« Sire

En sortant du cabinet de votre Majesté, encore plein du trouble où me jette l'immensité du fardeau qu'elle m'impose, agité par tous les sentimens qu'excite en moi la bonté touchante avec laquelle elle a daigné me rassurer, je me hâte de mettre à ses piés ma respectueuse reconnoissance et le devouement de ma vie entiere.

Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'elle a pris avec elle meme de me soutenir dans l'execution des plans d'économie qui sont en tout tems et aujourd'hui plus que jamais d'une necessité indispensable ».

Il repousse à plus tard ses réflexions sur « la position où se trouvent les finances [...] Je me borne dans ce moment, Sire, à vous rappeler ces trois paroles :

- Point de banqueroute.**
- Point d'augmentation d'impôts.**
- Point d'emprunts.**

EXPERTS :

LETRES ET MANUSCRITS

Thierry BODIN
45, rue de l'Abbé Grégoire
75006 Paris
Tél. : +33 (0)1.45.48.25.31
Fax : +33(0)1.45.48.92.67
lesautographes@wanadoo.fr

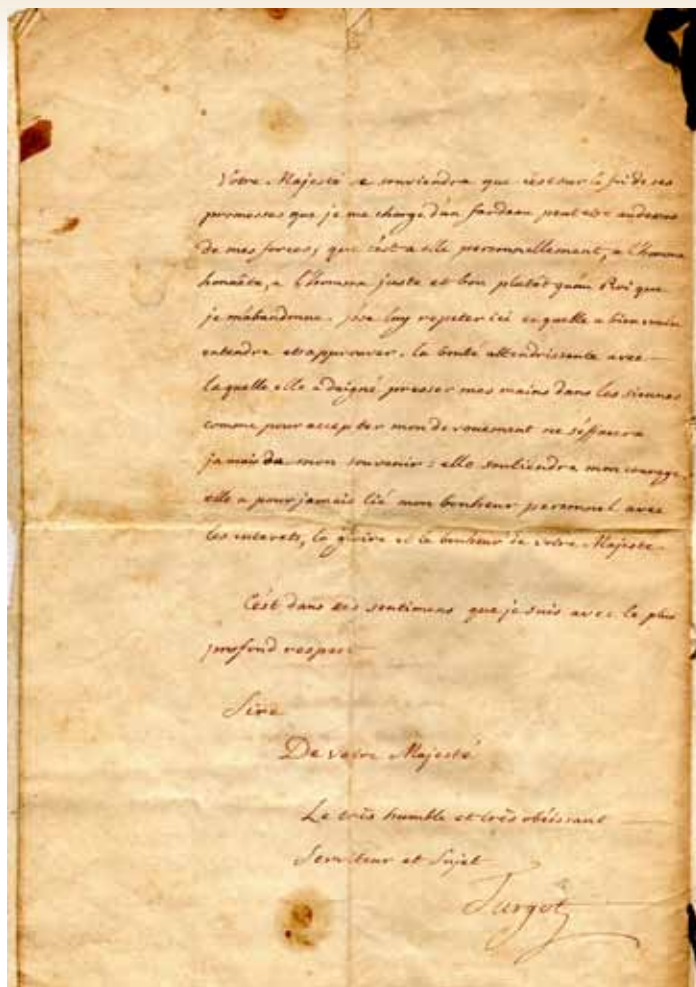
LIVRES

Emmanuel LHERMITTE
Librairie Lhermitte
157, Avenue de Suffren
75015 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 65 91 11
Fax : +33 (0)1 40 65 91 15
e.lhermitte@wanadoo.fr

Point de banqueroute ny avouée ny masquée par des reductions forcées.

Point d'augmentation d'impositions, la raison en est dans la situation des peuples et encore plus dans le cœur de votre Majesté.

Point d'emprunts parce que tout emprunt diminuant toujours le revenu libre necessite au bout de quelque tems ou la banqueroute ou l'augmentation d'impositions. Il ne faut en tems de paix se permettre d'emprunts que pour liquider les dettes anciennes, ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un denier plus onéreux.



Il importe de « réduire la dépense au dessous de la recette et assés au dessous pour pouvoir economiser chaque année une vingtaine de millions pour rembourser les dettes anciennes. Sans cela le premier coup de canon forceroit l'état à faire banqueroute ».

Il faut économiser partout, et réduire toutes les dépenses, en concertation avec le ministre des finances : « il est surtout nécessaire que lorsque vous aurez, Sire, arrêté l'état des fonds de chaque département vous defendiés à celui qui en est chargé d'ordonner aucune depense nouvelle sans avoir auparavant concerté avec le Ministre de la finance les moyens d'y pourvoir. Sans cela chaque département se chargerait de dettes qui seroient toujours des dettes de votre Majesté et l'ordonnateur de la finance ne pourroit repondre de la balance entre la depense et la recette ».

Il faut que le Roi sache mettre un frein aux demandes dont il est assailli : « Il faut, Sire, [...] considerer d'où vous vient cet argent que vous pouvés distribuer à vos courtisans, et comparer la misere de ceux auxquels on est quelques fois obligé de l'arracher par les executions les plus rigoureuses, à la situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos liberalités ».

Quant aux dépenses qui ne semblent pas porter immédiatement sur le Trésor royal, comme les intérêts, les croupes et les privilèges, ce sont « de toutes les plus dangereuses et les plus abusives. Tout profit sur les impositions qui n'est pas absolument necessaire pour leur perception est une dette consacrée ou au soulagement des contribuables ou aux besoins de l'État ». C'est aussi « une source de corruption pour la noblesse et de vexation pour le peuple » par ses abus.

« On peut espérer de parvenir par l'amélioration de la culture, par la suppression des abus dans la perception et par une repartition plus équitable des impositions à soulager sensiblement les peuples sans diminuer beaucoup les revenus publics »...

Le Roi ne doit plus dépendre des financiers, qui « seront toujours les maitres de faire manquer par des manœuvres de place les operations les plus importantes. Il n'y aura aucune amelioration possible, ny dans les impositions pour soulager les peuples, ny dans les arrangements relatifs au gouvernement interieur, à la legislation, à la police generale. L'autorité ne sera jamais tranquille parce qu'elle ne sera jamais chérie et parce que les mecontentemens et l'inquietude des peuples sont toujours le moyen dont les intrigans et les malintentionnés se servent pour exciter des troubles. C'est donc surtout de l'économie que depend, Sire, la prospérité de votre regne, le calme dans l'interieur, la consideration au dehors, le bonheur de la nation et le votre ».

Turgot prend ses fonctions « dans une conjoncture facheuse par les inquietudes repandues sur les subsistances, inquietudes fortifiées par la fermentation des esprits depuis quelques années, par la variation dans les principes des administrateurs, par quelques operations imprudentes et surtout par une recolte qui paroît avoir été médiocre ». Sa Majesté devra, après avoir approuvé les mesures que Turgot doit prendre, « en maintenir l'exécution avec fermeté, sans se laisser effrayer par des clameurs [...] en recevant la place de Controlleur General, j'ai senti tout le prix de la confiance dont elle m'honore. J'ai senti qu'elle me confioit le bonheur de ses peuples, et s'il m'est permis de le dire le soin de faire aimer sa personne et son autorité ; mais qu'en meme tems j'ai senti tout le danger auquel je m'exposois. J'ai prévu que je serois seul à combattre contre les abus de tout genre, contre les efforts de ceux qui gagnent à ces abus, contre la foule des prejugués qui s'opposent à toute reforme et qui sont un moyen si puissant dans la main des gens interessés à éterniser les desordres. [...] Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des graces. On m'imputera tous les refus, on me peindra comme un homme dur parce que j'aurai représenté à votre Majesté qu'elle ne doit pas enrichir meme ceux qu'elle aime aux depens de la subsistance de son peuple. Ce peuple auquel je me serai sacrifié est si aisé à tromper que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures même que je prendrai pour le defendre de la vexation. Je serai calomnié, et peut-être avec assés de vraisemblance pour m'oter la confiance de votre Majesté.

Je ne regretterai point de perdre une place à laquelle je ne m'étois jamais attendu. Je suis prêt à la remettre à votre Majesté dès que je ne pourrai plus esperer d'y être utile. [...]

Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être audessus de mes forces ; que c'est à elle personnellement, à l'homme honnête, à l'homme juste et bon plutôt qu'au Roi que je m'abandonne. [...] La bonté attendrissante avec laquelle elle a daigné presser mes mains dans les siennes comme pour accepter mon devouement ne s'effacera jamais de mon souvenir : elle soutiendra mon courage. Elle a pour jamais lié mon bonheur personnel avec les interets, la gloire et le bonheur de votre Majesté »...

Ce précieux document a été offert en hommage en juin 1828 au comte Joseph de VILLÈLE (1773-1854), pair de France et ancien ministre, par M. de LA RIVIÈRE, comme en témoignent la dédicace portée sur la chemise qui protège la lettre de Turgot (« Offert respectueusement à Monsieur le Comte Jh de Villèle, Chevalier des ordres du Roi, Pair de France, Ministre d'Etat ; comme un témoignage du sentiment d'admiration que sa noble conduite, comme député, comme Ministre & comme Pair du Royaume a inspiré à son très humble & très obeissant erviteur De La Rivière »), et deux lettres jointes de La Rivière à Villèle des 21 et 27 juin 1828.

PIASA
Alexis Velliet
Henri-Pierre Teissèdre
Delphine de Courty

5, rue Drouot
75009 Paris
Tel : +33 (0)1 53 34 10 10
Fax : +33 (0)1 53 34 10 11
contact@piasa.fr
www.piasa.fr

CHASSAING-MARAMBAT

7, rue d'Astorg
31000 Toulouse
Tel : +33 (0)5 61 12 52 00
Fax : +33 (0)5 61 12 52 05
rv.chassaing@gmail.com
xaviermarambat@gmail.com

Thierry Bodin
Expert